

**Pouvoir adjudicateur :**

LYCÉE D'HÔTELLERIE ET DE TOURISME

Place Rabelais

78280 GUYANCOURT

**RÈGLEMENT DE CONSULTATION**

*Établi en application du droit de la commande publique*

**FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN**

**POUVOIR ADJUDICATEUR :**

LYCÉE D'HÔTELLERIE ET DE TOURISME

GUYANCOURT

**Adresse de l'envoi de l'offre**

LYCÉE D'HÔTELLERIE ET DE TOURISME

PLACE RABELAIS

78280 GUYANCOURT

**Objet du marché :**

Fourniture de produits d'entretien

Numéro du marché 2022-01

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 18/11/2022 À 12 HEURES

*La procédure de consultation utilisée est la suivante :*

Marché à procédure adaptée

## **ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ DE LA CONSULTATION**

La présente consultation concerne la fourniture de produits d'entretien pour le lycée. Il contient deux lots. Chaque lot sera dévolu à une entreprise. Une même entreprise peut être titulaire des deux lots. Le non-respect d'une préconisation sur le lot constituera un motif de rejet de l'offre.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### ***Étendue de la consultation***

Marché à procédure adaptée passé en application du code de la commande publique avec publication d'un avis sur le site internet de l'AJI. Accord-cadre avec production de bons de commande.

## **ARTICLE 3 – OFFRES**

### Délai de la validité des offres

Le délai de validité des offres est de 30 jours à compter du jour de la remise des offres.

### Solutions de base et variantes

Le dossier de consultation comporte une solution de base à laquelle les concurrents devront répondre OBLIGATOIREMENT.

### Durée du marché

Le présent marché est passé pour une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023, reconductible deux fois.

### Remise des offres

Les offres seront transmises à l'attention de Mme MADONINI, service Intendance, avant la date et l'heure limites indiquées en page de garde. La transmission des offres se fait de manière dématérialisée sur le site internet de l'AJI (<https://mapa.aji-france.com>). Le site internet de l'AJI transmet automatiquement une attestation de remise de l'offre en contrepartie.

### Contenu des offres

Les candidats auront à produire leur projet de marché, rédigé en français, comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux :

- Acte d'engagement ;
- Cahier des clauses particulières paraphé, daté et signé ;
- Règlement de consultation paraphé, daté et signé ;
- Offre de prix datée et signée.

En outre, le candidat joindra à ces pièces :

- Extrait Kbis de la société datant de moins de 3 mois ;
- DC1-DC2 ;
- Une attestation sur l'honneur indiquant que le candidat ne se trouve pas en situation d'interdiction de soumissionner ;
- Les attestations prévues par la Règlementation.

Les candidats sont tenus de libeller leur offre en euros.

#### **ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES**

La sélection, le choix et le classement des offres, seront effectués par le représentant du pouvoir adjudicateur ;

Le classement des offres sera basé sur les critères ci-après définis, notés sous forme de pourcentages, indiquant ainsi le poids respectif de chacun d'entre eux :

- Prix des produits : 80 % ;
- Prise en compte de services complémentaires : 20 %.

#### **ARTICLE 5 – MODIFICATION DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard dix jours avant la date fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est appliquée en fonction de cette nouvelle date.

#### **ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

La date limite de réception des offres est fixée au 18/11/2022 à 12 heures.

La transmission des offres se fera de manière intégralement dématérialisée sur le site internet de l'AJI au travers du profil acheteur de l'établissement : <https://mapa.aji-france.com/>

#### **ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus par demande écrite faite au plus tard le 10/11/2022. Ces demandes sont à envoyer à Monsieur IDIR (responsable.entretien.lht@gmail.com).